

Aujourd'hui 13 août 1861, le Conseil municipal de la Commune de  
 Corrois étant réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la 3<sup>e</sup>  
 séance de 1861, avant de s'occuper des travaux de la séance a installé le  
 M. Steine Cassinet, n. le 27 N<sup>o</sup> 1800, membre du Conseil municipal, qui  
 ne s'étant pas rendu à l'installation des autres Comités municipaux, après avoir  
 prêté le serment ainsi conçu, je suis obéissant à la Constitution et fidélité  
 à l'Empereur. Le M. Cassinet a été déclaré installé et a signé la présente  
 procès-verbal avec les autres membres du Conseil municipal présents.

A Corrois le 13 août 1861.

CRISPOT J. de Laspin Duvignat Bence Steine Cassinet

Le S<sup>r</sup> Denis Mathel Bannillon  
 a déclaré ne savoir signer.

Nouveau  
 P. Dugronge

Le 1<sup>er</sup> mai 1861 un centaine-cinq, le treize adit à huit heures matins, le  
 Conseil municipal de la Commune de Cambiers Canton de Laroche département de la  
 Mayenne réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la troisième session ordinaire  
 de 1861 en vertu de l'autorisation de M. le Préfet de ce département en date du 17 juillet  
 dernier.

Présents M. H. Forestier Charles, Dering Jean-Jules, Denis Thomas, Perrin  
 Louis, Janet de Lasfard, Badaille Pierre, Berthelot, Campot Étienne,  
 Faurge François et Legier-Dugrange Étienne. Il a été en conformité de l'article 44  
 de la loi du 21 mai 1831 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
 le sein du Conseil. M. Faurge, ayant obtenu la majorité des suffrages a été  
 désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

M. F. Maillé a ouvert la séance en a dit que M. le Comte de Biémé  
 par un acte en date du 30 Mai dernier, portant donations entre vifs et à titre gratuit  
 à la Commune de Cambiers le terrain enclavé à l'extrémité du chemin d'intérêt commun  
 N° 11 d'Alvion à Cambiers, partie comprise entre les villages de Beuffières  
 et Rozay.

Que cette donation ne pourrait être valable qu'après l'acceptation de la Commune.  
 Sur ce point le Conseil municipal après avoir pris connaissance des  
 conditions de cet acte, déclare accepter la donation dont il s'agit avec reconnaissance  
 envers M. le Comte de Biémé pour ce nouveau bienfait en faveur de la Commune  
 de Cambiers.

Fait et délibéré à la Mairie de Cambiers le jour, mois et an sus dits

Le Secrétaire.

Faurge Forestier

Le Sieur Dering Charles  
 a déclaré ne savoir signer

Dering Jules  
 Faurge Etienne

Les membres du Conseil municipal

Badaille Pierre Janet de Lasfard

Berthelot Denis Thomas Perrin

Campot